

Mon Compte Partenaire vous permet de bénéficier des services proposés par www.caf.fr

Responsabilité de l'administrateur

L'organisme pour lequel vous travaillez dispose d'un SIRET.

Au titre de ce SIRET, un compte bailleur a été créé qui permet de consulter et gérer tous vos locataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Plusieurs collaborateurs de votre organisme peuvent être habilités à consulter ou gérer les informations des locataires.

L'administrateur est responsable vis-à-vis de la Caf de la création des utilisateurs et de leurs habilitations.

Qui est administrateur pour votre organisme ?



La première personne qui se connectera sera automatiquement désignée comme « administrateur » de votre organisme.

La Caf vous a envoyé par courrier un identifiant et un mot de passe provisoire.

La personne qui se connecte avec ces identifiants sera automatiquement désignée administrateur. Ce message est affiché à la première connexion :

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

caf.fr

LES SERVICES EN LIGNE
MON COMPTE PARTENAIRE



DECONNEXION



MON PROFIL



MON COMPTE
PARTENAIRE



Accueil > Partenaires > Bienvenue

PREMIÈRE AUTHENTIFICATION

Vous êtes la première personne de votre organisme à vous connecter. En complétant vos coordonnées et en les validant, vous deviendrez l'administrateur de votre organisme. A ce titre, vous aurez la responsabilité des droits d'accès de vos utilisateurs à Mon Compte Partenaire.

Attention : L'adresse courriel renseignée doit être nominative. Elle vous permettra de récupérer vos identifiants de connexion en cas d'oubli.

Nom* :

Prénom* :

Téléphone :

Votre adresse mail nominative* :

Format des adresses mail : nom@domaine.extension

[Retour à la page d'authentification](#)

[Valider](#)

Rôle de l'administrateur

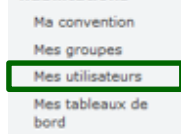
L'administrateur attribue les accès nécessaires à ses collaborateurs en les habilitant au service Offre bailleurs.

Chaque collaborateur dispose ainsi de ses propres identifiants de connexion.

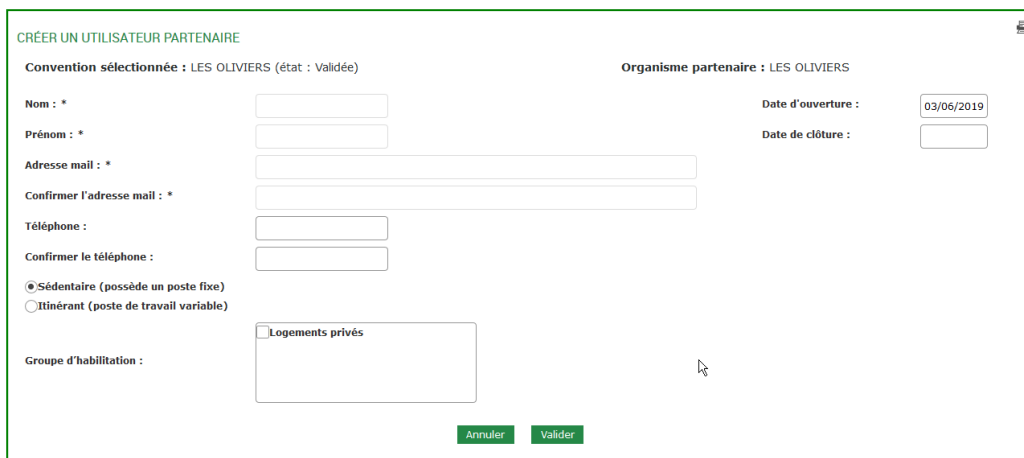
Comment ?

Lorsque vous vous connectez, un ou plusieurs groupes d'habilitations sont déjà créés selon :

- le type de logements dont vous avez la gestion (logements conventionnés et/ou logements privés).

1. Pour créer un utilisateur, dans le menu « Gestion des habilitations », sélectionner la rubrique « Mes utilisateurs ». 
2. Cliquer sur « Créer un utilisateur ».
3. Renseigner les informations demandées, cocher le ou les groupes d'habilitations nécessaires pour affecter cet utilisateur à un groupe, et cliquer sur « Valider ».

l'adresse mail doit être unique



4. L'utilisateur recevra immédiatement, dans deux mails distincts, son identifiant et son mot de passe provisoire.

L'administrateur pourra **déléguer ses missions** en désignant certains utilisateurs comme responsables d'habilitation.

A titre exceptionnel, vous pouvez remplacer votre administrateur. Pour cela, contactez la Caf.

Pour plus de détails

Vous pouvez vous référer au **Guide d'habilitation Partenaires** sur le Caf.fr – Espace Partenaires – Rubrique « Accueil Mon Compte Partenaire » ou encore consulter la vidéo en cliquant sur le lien suivant : <https://youtu.be/VMrkHznddTE>

